

EVAL

**MODELE DE STATUTS TYPES DE SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE
DONT L'ASSOCIE UNIQUE ASSUME PERSONNELLEMENT LA GERANCE.**

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
20 AVR. 2009
DEPOT N° *MAF*

Société : **2J PARTNERS**
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 8000 Euros
Siège Social : 9 – 11 rue Benoît Malon 92150 SURESNES
Le soussigné :
Melle FOURNIER AURORE a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

STATUTS

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet : Vente, location, maintenance de photocopieurs, neufs et reconditionnés – fax – imprimantes – scanner – solutions logiciels – consommables – informatique et réseaux – téléphonie d'entreprise – multimédia. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : 2J PARTNERS

Son sigle est :

(facultatif)

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots sociétés à responsabilité limitée ou des initiales SARL et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé à : 9 – 11 rue Benoît Malon 92150 SURESNES.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

*Modèle conforme au décret n°2008-1419 du 19 décembre 2008 publié au J.O du 27 décembre modifiant L'article D.223-2 du code de commerce.

AF

Article 5

Durée

La société a une durée de quatre vingt dix neuf années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraire : 8000 Euros

Melle FOURNIER AURORE apporte et verse à la société une somme totale de 8000 Euros.

La somme totale versée soit 8000 Euros a été déposée le 02/04/2009 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à CIC, 24 avenue de la Résistance 77501 CHELLES.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 8000 Euros

Le capital est divisé en 100 parts.

(Parts égales d'un montant de 80 Euros chacune), intégralement libérées (ou : libérées chacune à concurrence du cinquième du quart, de la moitié etc). La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, Melle FOURNIER AURORE

AF

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et les prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre côté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01/05 et finit le 30/04 (par exception, le premier exercice social sera clos le 30/04/2010).

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13

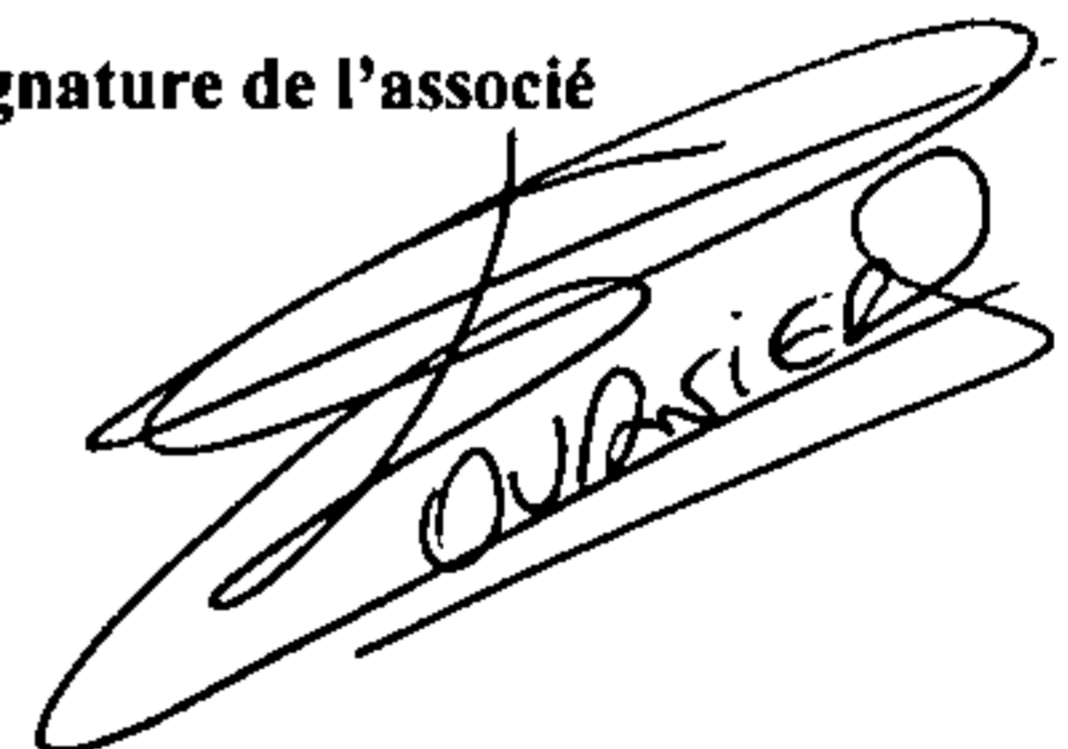
Frais/Formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Nanterre, le 16/04/2009

En cinq exemplaires

Signature de l'associé



*Modèle conforme au décret n°2008-1419 du 19 décembre 2008 publié au J.O du 27 décembre modifiant L'article D.223-2 du code de commerce.

AF